



COMMUNIQUE FEDERAL

17 avril 2020

Le président de la SNCF demande des masques pour les usagers... Et pour ses salariés ???

Auditionné par le sénat mercredi 15 avril, Jean-Pierre Farandou a évoqué l'impossibilité d'assurer l'espacement d'un mètre entre deux personnes dans les trains, et de ce fait demande que le port du masque soit obligatoire pour tous.

- Comment expliquer que cela ne s'applique pas à ses salariés ?
- Comment justifier de demander à des cheminots d'aller au travail sans les masques réglementaires qui permettent une réelle protection ?
- Quelle cynisme de demander des moyens de protections obligatoires tels que des masques pour les voyageurs quand on est incapable de fournir des masques de protection dignes de ce nom à ses agents !

Tout cela n'est pas sérieux. A l'inverse de cette attitude, des élus FO Cheminots, par leurs droits d'alertes déposés à leurs directions, ont voulu protéger réellement les agents des dérives de leurs établissements respectifs. Cela d'ailleurs n'a pas échappé à l'Inspection du Travail qui vient de confirmer sur les périmètres des CSE du TER AURA et de l'Axe TGV Sud-Est des manquements de l'employeur dans la protection des cheminots exposés au risque covid19.

La SNCF s'est vu signifier des mises en demeure sur ces périmètres !

En tout état de cause, demander que les voyageurs portent des masques n'exonère pas l'employeur de fournir les moyens de protection adéquats à ses salariés.

Encore une fois :

- Masques FFP2 en quantité,
- Gel hydroalcoolique en quantité,
- Lingettes virucides en quantité.

Sinon... DROIT DE RETRAIT !

La Fédération

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

Contacts Presse FO Cheminots:

Philippe HERBECK | Secrétaire Général | 06 18 80 59 54

Daniel FERTE | Secrétaire Général Adjoint | 06 38 78 35 61



Site internet



Facebook